CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 1ère répartition 2017. Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 1ère répartition 2017.

> Direction de la Vie Locale Service de la Vie Associative 13908

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Les crédits alloués en fonctionnement par notre Département en 2017, sont de 1.843.000 € pour le soutien à la vie associative, et de 100 000 € pour le soutien aux médias associatifs.

Un virement de crédit a été effectué pour alimenter le programme soutien aux Médias Associatifs.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commission Permanente du 16 décembre 2016 a attribué à l'association Festiv'Panier une subvention d'un montant de 4.000 € au titre d'un projet spécifique : « Festiv'Art : les célébrités marseillaises envahissent la rue ». Par message en date du 3 janvier 2017, l'association a informé le Département qu'elle n'a pas pu réaliser cette action en 2016 comme prévu. En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente d'annuler la subvention précédemment accordée. Un titre de recettes sera émis en vue du remboursement de la subvention par l'association.

Lors de la même Commission Permanente du 16 décembre 2016, une subvention de 25.000 € a été accordée à l'association Les Têtes de l'Art, au bénéfice de sa Plate-forme de mutualisation, qui permet à de nombreux petits opérateurs culturels d'accéder à moindre coût à du matériel technique professionnel. L'objet de l'aide accordée portait sur le renouvellement d'une partie de ce matériel, pour un coût d'objectif de 40.909 € Afin de pouvoir réaliser cette opération dans les meilleures conditions, l'association souhaite ramener le coût total du projet à 31.257 € Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver ce nouveau montant de la dépense subventionnable, ci-après en annexe, cette modification étant sans incidence financière pour la collectivité. Un avenant à la convention précédemment signée avec l'association sera réalisé.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à :

- 1) **211.400** €au titre du dispositif de soutien à la vie associative fonctionnement.
- 2) 106.000 €au titre du dispositif de soutien aux médias associatifs fonctionnement

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- annuler la subvention précédemment accordée à l'association « Festiv' Panier » lors de la Commission Permanente du 16 Décembre 2016 pour un montant de 4 000 €;
- imputer la dépense de 317.400 € et la recette de 4.000 € aux chapitres 65 et 77 du budget départemental ;
- approuver la modification du plan de financement du projet porté par l'association «Les Têtes de l'Art » pour le renouvellement de son matériel technique professionnel et pour lequel lui a été octroyée une subvention de 25 000 €lors de la Commission Permanente du 16 Décembre 2016 ;
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000€, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL